Les Industries Chimiques ont signé un accord, le 08 avril 2009, avec les organisations syndicales. Cet accord met à disposition des entreprises de la branche un plan d'épargne interentreprises (PEI), un plan d'épargne retraite interentreprises (PERCOI) et un accord de participation pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Équipées ou non, les entreprises peuvent adhérer soit au PEI, soit au PERCOI, soit aux deux plans.

La gestion de ces plans, administrative et financière, a été confiée à INTER EXPANSION FONGEPAR.

L'objectif recherché est de proposer des dispositifs d'épargne « clé en main », ayant les caractéristiques suivantes :

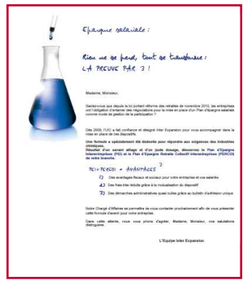
Épargne salariale :
Rien ne se perd, tout se transforme :
LA RECETTE FACILE ?!
Madame, Monsieur,
Conférence sur décide de la juillet réforme des retraites de novembre 2010, les entreprises des Industries Chimiques ont signé un accord en 2009 : la mise en place d'un Plan d'épargne salariale comme mode de gestion de la participation ?!
Dès 2009, IT.PEC a fait confiance et désigné Inter Expansion pour vous accompagner dans la mise en place de ces dispositifs.
Une formule a spécialement été élaborée pour répondre aux exigences des Industries Chimiques.
Résultat d'une concertation attiguë et d'une juste réussite, découvrez le Plan d'Epargne Interentreprises (PEI) et le Plan d'Epargne Retraite Collectif Interentreprises (PERCOI) en votre faveur.
PEI + PERCOI = AVANTAGES
Des avantages fiscaux et sociaux pour votre entreprise et vos salariés
Des frais très faibles grâce à la mutualisation du dispositif
Des démarches administratives quasi nulles grâce au bulletin d'adhésion unique
Votre Chargé d'Affaires se permettra de vous contacter prochainement afin de vous présenter cette formule d'épargne pour votre entreprise.
Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.
L'Equipe Inter Expansion

La simplicité : Les accords étant négociés par la branche, les entreprises adhèrent simplement par bulletin d'adhésion.

La souplesse : Il est possible d'adhérer à tout ou partie de l'accord.
Seules la formule d'abondement (facultatif) et la prise en charge des frais restent à négocier.

Une rapidité de mise en œuvre avec le prestataire.

Un juste prix grâce à la mutualisation des coûts.

Une gestion financière adaptée aux deux plans, des fonds communs de placement socialement responsables. Labélisés par le Comité Intersyndical de l'Epargne Salariale (CIES).

Des conseillers de proximité à votre écoute
Un réseau de spécialistes présents en région pour vous informer et vous accompagner.

Comment adhérer au(x) dispositif(s) ?

L'adhésion s'effectue par le biais d'un accord conclu avec les organisations syndicales ou le comité d'entreprise.
Le cas échéant, l'employeur peut adhérer de manière unilatérale.

Dans tous les cas, la Direction remplira le bulletin d'adhésion.

Dans les entreprises de moins de 250 salariés, comme pour les accords de participation ou d'intéressement, le dirigeant peut bénéficier de l'accord mis en place dans son entreprise.

Pour toute information :

Les correspondants d'INTER EXPANSION FONGEPAR sont dans votre région. N'hésitez pas à faire appel à eux pour une présentation de l'accord dans votre entreprise permettant ainsi une meilleure compréhension de ces modalités.

Ces réunions peuvent avoir lieu à tout moment, notamment lors de la mise en place avec les salariés.

Contact

Fabienne JACQUIN-FIOLET : 03.20.14.93.74

Quels sont les outils mis à votre disposition ?

- **Un bulletin d'adhésion**

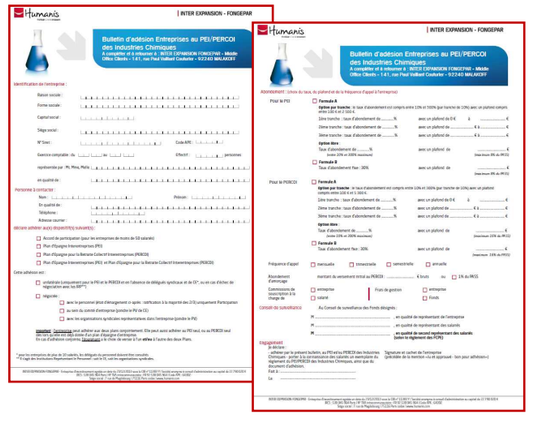

- *Pas de dépôt à la DIRECCTE,*
- *Le choix dans la formule d'abondement (facultatif),*
- *Une tarification adaptée à votre industrie.*

- **Des documents conçus spécialement pour votre industrie**

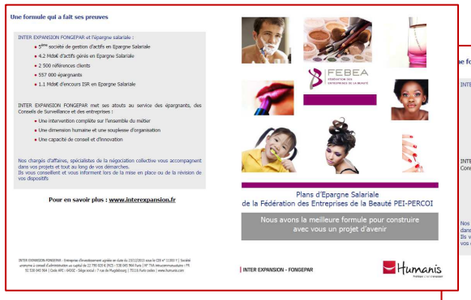
Une formule qui a fait ses preuves
Plans d'Epargne Salariale de la Fédération des Entreprises de la Beauté PEI-PERCOI
Nous avons la meilleure formule pour construire avec vous un projet d'avenir
INTER EXPANSION - FONGEPAR
Humanis

Plans d'Epargne Salariale des Industries Chimiques PEI-PERCOI
Fipec
Nous avons la meilleure formule pour construire avec vous un projet d'avenir
INTER EXPANSION - FONGEPAR
Humanis

Une formule qui a fait ses preuves
Plans d'Epargne Salariale des Industries Chimiques PEI-PERCOI
Nous avons la meilleure formule pour construire avec vous un projet d'avenir
INTER EXPANSION - FONGEPAR
Humanis

Plans d'Epargne Salariale des Industries Chimiques PEI-PERCOI
fnicg
Nous avons la meilleure formule pour construire avec vous un projet d'avenir
INTER EXPANSION - FONGEPAR
Humanis

L'accord en un clic

Sur le site internet des Fédérations signataires des Industries Chimiques, un accès personnalisé reprenant les documentations essentielles du dispositif :

- le livret d'accueil ;
- le mode d'emploi ;
- l'actualité investissement socialement responsable (ISR) et Solidaire ;
- les fiches relatives à la gestion financière de l'accord….

PEI-PERCOI de la chimie, un lien URL permettant un accès à toutes les informations sur dispositif

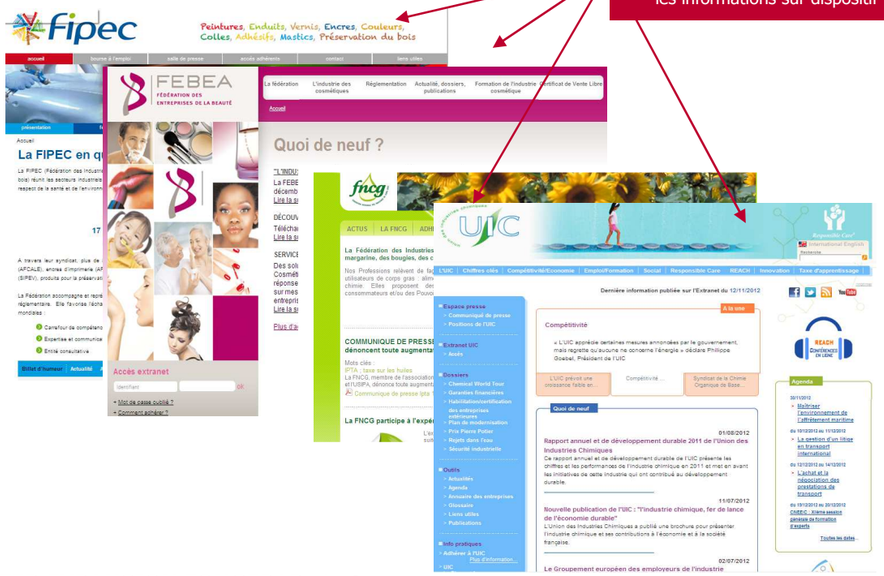

INTER EXPANSION FONGEPAR c'est :

- Plus de 40 ans d'expérience
- Un adossement à un groupe de protection sociale et une indépendance dans les choix d'investissement
- Une société de gestion à taille humaine
- Une politique d'information et de formation pour les entreprises, les salariés et les membres du conseil de surveillance
- Une implantation sur tout le territoire

INTER EXPANSION FONGEPAR en chiffres

- **6ème société de gestion d'actifs en Epargne Salariale**
- **4.2 Mds€ d'actifs gérés en Epargne Salariale**
- **5 383 références clients**
- **557 000 épargnants**
- **1.1 Mds€ d'encours ISR en Epargne Salariale**

novembre 2014

Accord de branche PEI/PERCOI

Mode d'emploi

INTER EXPANSION - FONGEPAR

Humanis
Protéger c'est s'engager